



# DEMANDE DE DÉROGATION

## NON-ROMAINVILLOIS.E SOUHAITANT UNE INSCRIPTION DANS UNE ECOLE PUBLIQUE DE ROMAINVILLE

ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

**DATE LIMITE DE DEPOT : LE 8 MARS 2021 - AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA TRAITÉ**

### CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

Date de dépôt du dossier : .../.../.....

École de secteur : .....

École demandée : .....

### MOTIF

- regroupement de fratrie  
 situation médicale / handicap enfant  
 situation médicale / handicap parent  
 autre

### JUSTIFICATIFS

- Certificat médical / notification MDPH  
 Attestation employeur

### L'ENFANT

Nom : ..... Prénom(s) : .....

Date de naissance : .../.../.... Lieu de naissance : ..... Sexe : M  F

### LIEU DE SCOLARISATION ACTUEL

Commune : ..... Ecole : ..... Classe : .....

Date de radiation (le cas échéant) : .....

### LIEU DE SCOLARISATION SOLLICITE

Commune : Romainville - Ecole : .....

### DÉCISION DE LA VILLE DE ROMAINVILLE

Accord

Refus

Romainville, le .. / .. / .....

**Élodie GIRARDET**

Maire-adjointe,  
déléguée à la Petite enfance, à l'Éducation  
et aux Affaires scolaires  
Vice-Présidente de la Caisse des écoles

### PROCÉDURE

Le(s) responsable(s) légaux.ales domicilié.e.s dans une autre commune et désirant inscrire son enfant à Romainville doit déposer une demande de dérogation préalable à l'inscription scolaire.

Le motif de changement de commune doit être justifié en joignant au dossier les attestations nécessaires (employeur, garde d'enfant...). Afin de tenir compte des problèmes d'effectifs dans certaines écoles, il est impératif que les demandes de dérogation parviennent au Guichet Unique de la Ville de Romainville avant le 8 mars 2021 dernier délai. **Aucune demande reçue après cette date ne sera étudiée.**

La commission communale de dérogation siègera au printemps 2021. La décision définitive est ensuite communiquée par courrier.

Les frais des activités extra-scolaires telles que la restauration, les accueils du matin et du soir, les classes de découverte ou ALSH (centre de loisirs) seront à la charge exclusive de la famille. Elle ne peut à ce titre bénéficier de l'application d'aucun quotient familial. Un tarif extérieur sera appliqué.

Une dérogation accordée en maternelle doit être renouvelée lors du passage en CP, sinon l'enfant intégrera automatiquement l'école élémentaire de sa ville de résidence.

## **RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES LEGAUX.ALES**

---

**LA SIGNATURE DES DEUX REPRESENTANTS LEGAUX.ALES EST REQUISE <sup>(1)</sup>**

### **RESPONSABLE LEGAL.E 1**

---

Nom d'usage : ..... Prénom(s) : .....

Nom de naissance (si différent du nom d'usage) : .....

Date de naissance : .. / .. / .....

Adresse : .....

Téléphone portable : .. / .. / .. / .. / ..      Téléphone fixe : .. / .. / .. / .. / ..      Tél. prof. : .. / .. / .. / .. / ..

Adresse Mail : .....

Date : ..... / ..... / 20.....

**Signature (obligatoire)**

### **RESPONSABLE LEGAL.E 2**

---

Nom d'usage : ..... Prénom(s) : .....

Nom de naissance (si différent du nom d'usage) : .....

Date de naissance : .. / .. / .....

Adresse : .....

Téléphone portable : .. / .. / .. / .. / ..      Téléphone fixe : .. / .. / .. / .. / ..      Tél. prof. : .. / .. / .. / .. / ..

Adresse Mail : .....

Date : ..... / ..... / 20.....

**Signature (obligatoire)**

**MOTIF DE LA DÉROGATION (ACCOMPAGNE DES JUSTIFICATIFS NECESSAIRES)**

---

Le.la responsable légal.e assume l'entière responsabilité des déclarations portées sur le présent imprimé.

Romainville, le ..... /..... /.....

Signature du responsable :

## **PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

---

Pour plus d'informations sur la collecte et le traitement des données à caractère personnel, consulter <https://www.espace-citoyens.net/romainville/espace-citoyens/Activites/IndexInfosPratiques?idActivite=48>. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'adresse [dpo@ville-romainville.fr](mailto:dpo@ville-romainville.fr).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.